

Vu la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 modifiée relative à la composition et à la formation de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 187 DRCL du 2 avril 2001 portant liste des candidatures à l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 6 mai 2001 ;

Vu le procès-verbal de la commission de recensement général des votes du scrutin du 6 mai 2001 ;

Vu l'arrêté n° 269 DRCL du 21 mai 2001 constatant l'option de Mme Nicole Bouteau, conseiller, pour son mandat de ministre du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 596 PR du 18 avril 2002 relatif à la composition du gouvernement de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Mme Nicole Bouteau, après cessation de ses fonctions de ministre du tourisme, de l'environnement et de la promotion de la femme, retrouve son siège à l'assemblée de la Polynésie française, à compter du 18 avril 2002.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, au Président du gouvernement du territoire et au haut-commissaire de la République en Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 avril 2002.
Lucette TAERO.

ARRETE n° 17-2002 APF/SG du 18 avril 2002 constatant la fin des fonctions de Mme Clotilde Virmaux en qualité de conseiller à l'assemblée de la Polynésie française.

La présidente de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi

n° 96-313 du 12 avril 1996 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 modifiée relative à la composition et à la formation de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 187 DRCL du 2 avril 2001 portant liste des candidatures à l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 6 mai 2001 ;

Vu le procès-verbal de la commission de recensement général des votes du scrutin du 6 mai 2001 ;

Vu l'arrêté n° 46-2001 APF/SG du 21 mai 2001 proclamant Mme Clotilde Virmaux, conseiller à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 596 PR du 18 avril 2002 relatif à la composition du gouvernement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 16-2002 APF/PR du 18 avril 2002 constatant la reprise de fonctions de Mme Nicole Bouteau en qualité de conseiller à l'assemblée de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Est constatée la fin des fonctions de conseiller à l'assemblée de la Polynésie française de Mme Clotilde Virmaux, à compter du 18 avril 2002, date de la cessation des fonctions de Mme Nicole Bouteau en qualité de ministre du tourisme, de l'environnement et de la promotion de la femme.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, au Président du gouvernement du territoire et au haut-commissaire de la République en Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 avril 2002.
Lucette TAERO.